

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 16 OCT. 2018

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Affaire suivie par : Léa VERDIER
Service Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône
Tél. : 04 26 28 67 26
lea.verdier@developpement-durable.gouv.fr

Le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée,
préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône,

à

Mesdames et messieurs les préfets de région et de
département du bassin Rhône-Méditerranée

OBJET : *Mise à disposition du public des documents préparatoires au 2^{ème} cycle de la Directive inondation - Information des parties prenantes des stratégies locales.*

Conformément à l'article L566-11 du code de l'environnement, je mets à disposition du public afin de recueillir ses observations des documents préparatoires au 2^{ème} cycle de la Directive inondation du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, à savoir :

- l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI),
- les territoires à risque important d'inondation (TRI),
- le calendrier et le programme de travail indiquant les modalités de mise à jour du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI),
- une synthèse provisoire des questions importantes qui se posent dans le district en matière de gestion des risques d'inondation.

Une information spécifique sur ces documents sera réalisée auprès des acteurs ciblés par l'article L566-12 du code de l'environnement (chambres consulaires, commissions locales de l'eau...). Cette information sera également relayée auprès des autres partenaires institutionnels : conseils régionaux, départementaux, établissements publics territoriaux de bassin et établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, comités de rivières, syndicats de bassin versant... Vous trouverez le courrier qui leur est adressé en annexe.

Je vous demande de relayer l'information auprès des parties prenantes des stratégies locales issues des TRI dont vous assurez le pilotage. Une question importante leur est notamment spécifiquement adressée.

Le questionnaire disponible à l'adresse suivante : <http://bit.ly/consultation-inondation>, donne accès à l'ensemble de ces documents et la possibilité de donner son avis sur chacun d'entre eux.

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales